ACADÉMIE DE NICE
Liberté
Égalité
Fraternité

CASNAV
Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus des familles itinérantes et de Voyageurs

CERTIFICATION DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE

RAPPORT DU JURY

SESSION DE DÉCEMBRE 2024

Rédactrices : Mme GACHE Marie-Laure, Mme ARDOUNI Bouchra.

COMPOSITION DU JURY

Présidente : Mme GACHE Marie-Laure, Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régionale d'Histoire et de Géographie, Référente CASNAV, Présidente du DELF, Académie de Nice.

Vice-Présidente : Mme ARDOUNI Bouchra, Professeure de Lettres et de FLE-FOS-FOU, Formatrice de formateurs, Université Côte d'Azur, Formatrice académique, Académie de Nice.

Membres du jury :

Mme CAMUSSO Julie, Professeure de Lettres, CIV, Sophia Antipolis.

Mme CRIVELLARO Elisabeth, Professeure des écoles, chargée de mission CASNAV (06), Direction des services départementaux de l'Education nationale des Alpes-Maritimes.

Mme DEISS Anne-Marie, Professeure des écoles, chargée de mission CASNAV (06).

Mme DODIN Marlène, Professeure d'espagnol, chargée de mission CASNAV (06).

Mme FARRIEU Laurie, Professeure de Lettres, Professeure UPE2A, Collège Bellevue, Beausoleil.

Mme KERMIA Malika, Professeure de Lettres, chargée de mission CASNAV (06).

Mme LECCIA Valérie, Professeure des écoles, Professeure UPE2A 1er degré, Grasse.

Mme RAMO Christel, Professeure de Lettres, Coordinatrice académique du CASNAV (06).

Mme RICE Hélène, Professeure des écoles, Coordinatrice académique pédagogique du CASNAV (06).

Mme TRENTESAUX Gertrude, Professeure des écoles, Professeure UPE2A 1er degré, Nice.

PLAN DU RAPPORT DU JURY

INTRODUCTION

I. LA SESSION 2024 EN CHIFFRES

A. Comparatif de la session 2024 avec les sessions précédentes

B. Bilan statistique de la session

C. Profils universitaires des candidats

II. CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'EXAMEN

A. Les attentes du jury

B. Cadre de référence du dossier écrit

C. Cadre de référence de l'épreuve orale

III. PROPOSOSITION DE PISTES D'AMÉLIORATION

A. Affinement de la projection dans le dispositif de l'UPE2A

B. Approfondissement de l'appropriation des concepts scientifiques

C. Transposition des savoirs dans une progression pédagogique

IV. ÉMERGENCE DE POINTS POSITIFS À CONFORTER

A. Engagement des candidats pour rendre les EANA acteurs sociaux

B. Conscience du travail d'équipe pour la réussite des EANA

C. Anticipation sur autre un cycle d'enseignement

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

INTRODUCTION

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013[1] prône une école inclusive qui se doit d'accueillir dans les meilleures conditions d'accueil et de scolarisation les élèves allophones nouvellement arrivés et les enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs, que ce soit dans les écoles primaires, les collèges et lycées. A ce titre, la Circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012[2] s'inscrit dans cette même logique :

> « *L'École est le lieu déterminant pour développer des pratiques éducatives inclusives dans un objectif d'intégration sociale, culturelle et à terme professionnelle des enfants et adolescents allophones. Cette inclusion passe par la socialisation, par l'apprentissage du français comme langue seconde dont la maîtrise doit être acquise le plus rapidement possible, par la prise en compte par l'école des compétences acquises dans les autres domaines d'enseignement dans le système scolaire français ou celui d'autres pays, en français ou dans d'autres langues. L'École doit aussi être vécue comme un lieu de sécurité par ces enfants et leurs familles souvent fragilisés par les changements de leur situation personnelle. Les élèves allophones arrivants ne maîtrisant pas la langue de scolarisation, en âge d'être scolarisés à l'école maternelle, les élèves soumis à l'obligation scolaire et les élèves de plus de 16 ans doivent être inscrits dans la classe de leur âge.*
> *La scolarisation des élèves allophones concerne l'ensemble des équipes éducatives.* »

Conformément à la Note de service n°2019-104 du 16-7-2019[3] publiée dans le Bulletin officiel de

[1] Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

[2] Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

[3] Modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

l'Education nationale n°30 du 25 juillet 2019 sur les modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, cette inclusion scolaire, culturelle, sociale et citoyenne s'inscrit dans le cadre d'une UPE2A :

> « *Ce secteur concerne l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés dans les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A).* »

L'obtention de la certification FLS atteste de fait de la capacité du candidat à prendre en charge un dispositif d'UPE2A et de se constituer comme personne ressource dans son contexte professionnel. Il ne s'agit donc pas d'un début de réflexion sur les problématiques afférentes au public des élèves allophones.

Le rapport abordera dans un premier temps la session de 2024 par le prisme de l'analyse des données chiffrées portant tout d'abord sur une comparaison entre les différentes sessions, ensuite sur un bilan statistique de la session, enfin sur une synthèse des profils universitaires des candidats.

A l'issue de ce premier point, nous procéderons à un rappel du cadre de référence de l'examen, que ce soit au niveau du dossier écrit que de celui de l'examen oral.

Cette révision du cadrage institutionnel donnera lieu d'une part à la proposition de pistes d'amélioration mises en exergue par le jury à l'issue de la passation des soutenances des candidats, et qu'il convient de prendre en considération afin de s'inscrire pleinement dans les attentes de la certification de FLS ; d'autre part, l'harmonisation des commissions a mis en lumière des points positifs communs à des prestations et qu'ils invitent à conforter pour les sessions prochaines.

Le rapport se prolongera par des orientations bibliographiques dont la lecture est vivement recommandée. Les ouvrages dans les champs de la didactique du FLE/S/CO et de l'interculturel sont consultables et empruntables à la Bibliothèque Universitaire Lettres Arts Sciences Humaines - Henri Bosco du campus Carlone de Nice[4]. Quant aux méthodes de FLS, les enseignants sont encouragés à en faire acheter par les établissements à destination des équipes pédagogiques.

I. LA SESSION 2024 EN CHIFFRES

A. Comparatif de la session 2024 avec les sessions précédentes

Entre 2020 et 2024, soit dans un intervalle de cinq sessions, les chiffres sont en constante évolution dans les inscriptions. En effet, le nombre d'inscrits à la certification FLS a presque quadruplé (de 13 en 2020 à 43 en 2024). C'est la même situation de tendance à la hausse pour les présents (de 11 en 2020 à 41 en 2024) ; ce qui signifie que le degré de motivation, entre l'inscription administrative des candidats et leurs passations de l'examen, est quasi identique.

A cet égard, il est recommandé aux candidats de consulter leur boîte électronique professionnelle de l'Académie de Nice, seul vecteur pour l'envoi des convocations officielles à l'examen de la certification, afin d'éviter toute déception.

En ce qui concerne les taux de réussite, ils sont stables d'une session à l'autre entre 2020 et 2024, dans la mesure où un peu moins de la moitié des présents sont admis à l'examen. Il n'en demeure pas moins que l'année 2024 (tout comme celle de 2023) enregistre une inversion de la tendance du taux d'échec à la certification, à savoir que le taux d'admis est au-dessus de la moyenne (22 admis sur 41 présents).

[4] BU Lettres Arts Sciences Humaines - Henri Bosco (univ-cotedazur.fr)

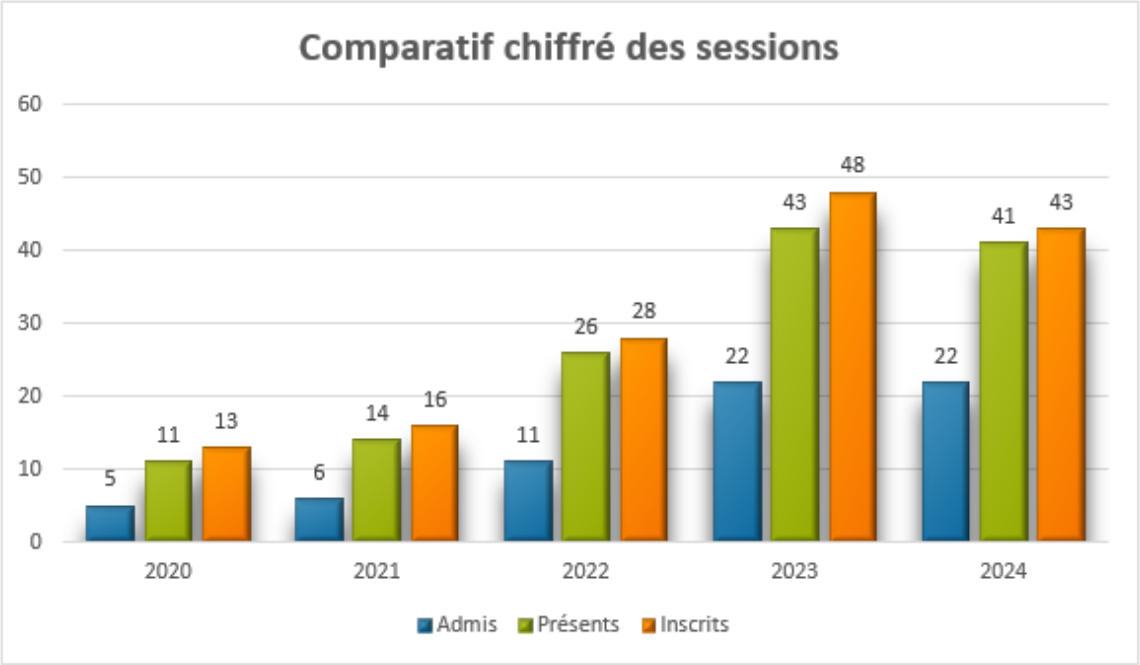

L'engouement des enseignants pour la certification FLS peut se justifier par le nombre important d'élèves allophones dans l'Académie de Nice et la nécessité de renforcer les dispositifs d'UPE2A. Par ailleurs, le fait que l'examen soit ouvert à diverses catégories est une dynamique positive dans le processus de prise en charge scolaire des EANA :

« *- les enseignants du premier et du second degrés titulaires et stagiaires ;*

- les maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

- les enseignants contractuels du premier et du second degrés de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée ;

- les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat. » (Note de service n°2019-104 du 16-7-2019)

L'ouverture de la certification FLS à cette diversité des corps d'origine est démontrée cette année avec une surreprésentation des enseignants du Premier degré par rapport au Second :

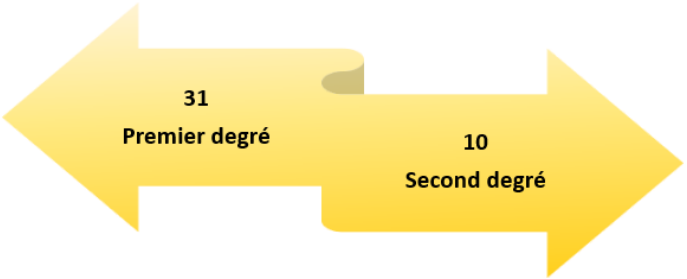

Plus précisément, dans le Second degré, les professeurs certifiés sont majoritaires, comme le révèle la figure ci-dessous. De surcroît, ce qui est intéressant à constater, c'est la présence confortée des collègues exerçant en lycée professionnel, laquelle souligne leur intérêt particulier à l'égard des élèves allophones nouvellement arrivés âgés de 16 ans à 18 ans et dont la contribution pédagogique - à la définition du projet de formation et professionnel de ce public avec cette tranche d'âge bien spécifique - fait partie intégrante des missions de l'enseignant.

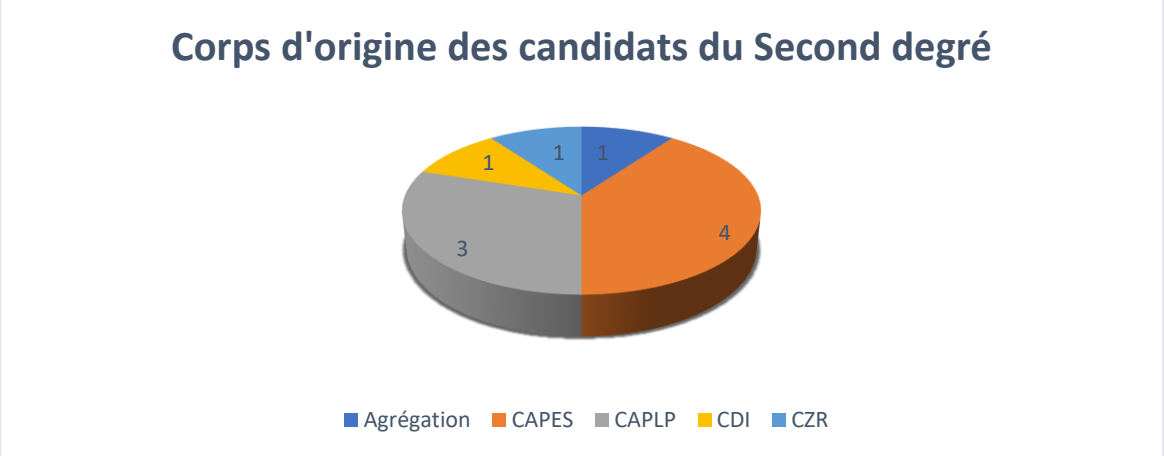

Quant aux disciplines enseignées dans le secondaire, elles sont au nombre de quatre (lettres modernes, anglais, Italien, portugais) ; auxquelles se greffent les paires disciplinaires en lycée professionnel (lettres/anglais, lettres/espagnol).

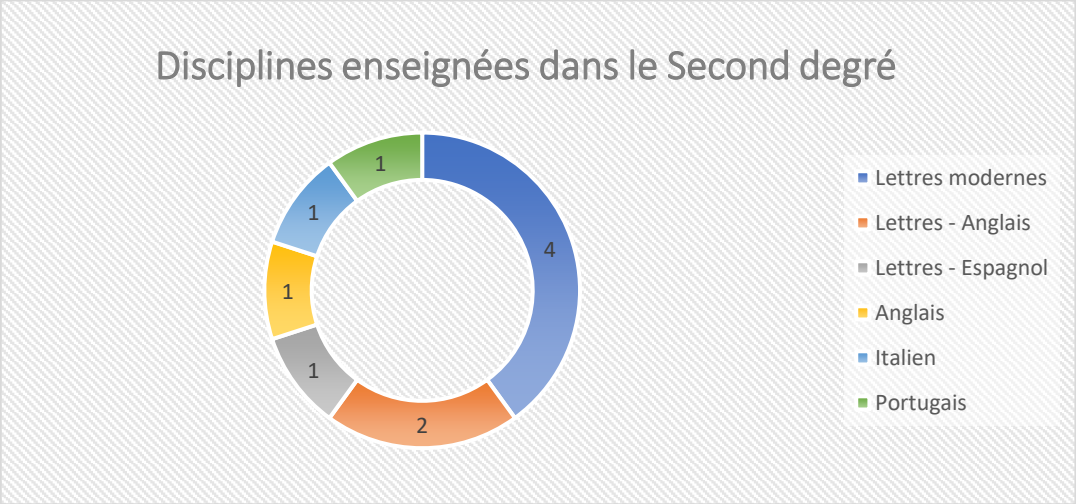

De fait, seules les disciplines relevant des langues (française et étrangères) sont représentées cette année, a contrario de la session précédente où le contingent du secondaire était marqué aussi par les disciplines scientifiques.

B. Bilan statistique de la session

Le nombre de candidats pour cette session de 2024 a donné lieu à trois commissions de jurys sur deux journées distinctes, à l'issue desquelles 41 candidats se sont présentés aux entretiens (soit une défection de 4 candidats par rapport au nombre initial des 45 inscrits) ; 22 ont été admis à la certification de FLS alors que 19 y ont été ajournés.

Au niveau de l'Académie, le vivier des Alpes Maritimes domine celui du Var. En outre, les candidats sur poste UPE2A sont minoritaires par rapport aux autres candidats enseignant en classe ordinaire. Toutefois, sur les 13 candidats exerçant en UPE2A, 9 d'entre eux ont réussi la certification FLS,

d'où l'importance de la pratique professionnelle comme vecteur de réussite à l'examen.

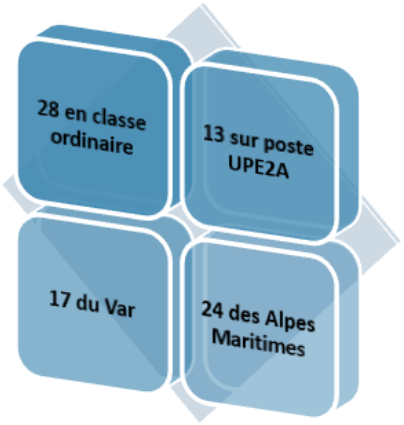

En ce qui concerne les notes obtenues par les candidats, elles oscillent entre 4 et 19 et la moyenne globale des notes se situe à 11,22.

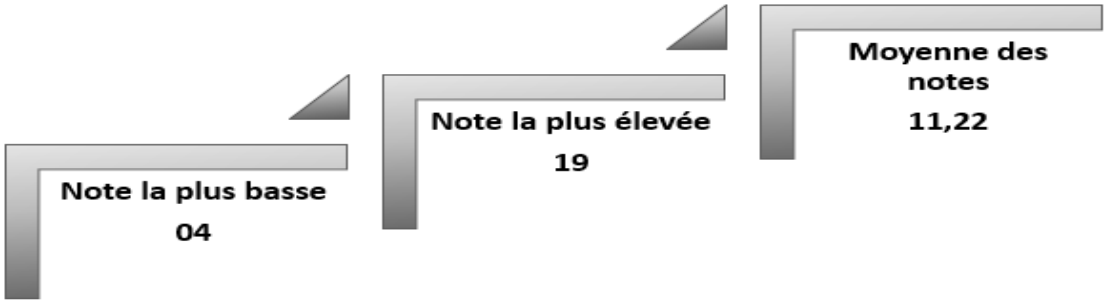

La moyenne globale des notes a gagné 1,62 point par rapport à l'année dernière (9,60), ce qui permet de situer la barre des résultats au-dessus de 10. L'amélioration des résultats actés en-dessous de la moyenne est aussi est une caractéristique de cette session.

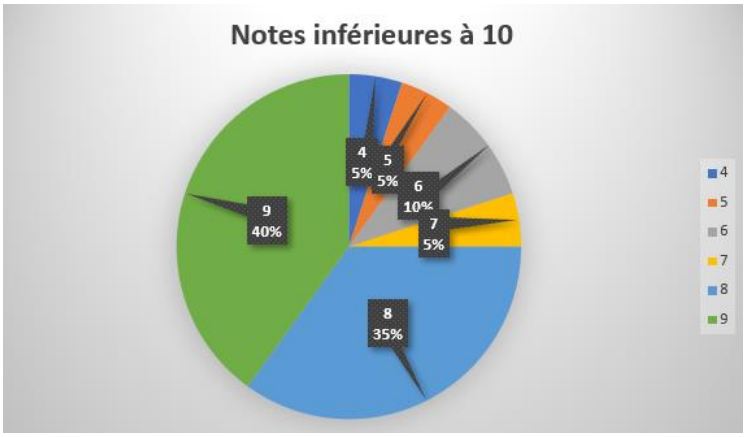

En effet, les notes en-dessous de 10, matérialisant la non-obtention de la certification, sont plutôt proches de cette valeur (75% des échecs sont évalués avec une note de 9 ou 8). Ainsi, cela signifie que les efforts à mener par les candidats qui souhaiteraient se présenter à nouveau à l'épreuve ne sont pas considérables pour se projeter dans un dessein de réussite.

Par ailleurs, la majorité (35 candidats) a passé pour la première fois la certification de FLS contre 6 candidats pour la deuxième fois. Il convient de souligner que parmi les candidats qui ont renouvelé leur candidature, 4 ont été reçus lors de cette session ; ce qui révèle que la persévérance et la préparation à l'examen sont deux paramètres à prendre en compte dans la réussite.

De plus, **les deux tiers des candidats présents ont aussi suivi la formation *Se préparer à la certification FLS*, dont l'objectif global est de cerner les enjeux institutionnels, de transmettre les**

apports scientifiques et de cerner les modalités de l'examen. Cette formation hybride, proposée par l'Ecole Académique de la Formation Continue – Académie de Nice[5], dupliquée dans le Var et dans les Alpes-Maritimes, avec un volume horaire global de 9 heures (3 heures en distanciel sur le mode synchrone et 6 heures en présentiel) a été suivie par 28 candidats, dont 15 ont obtenu la certification.

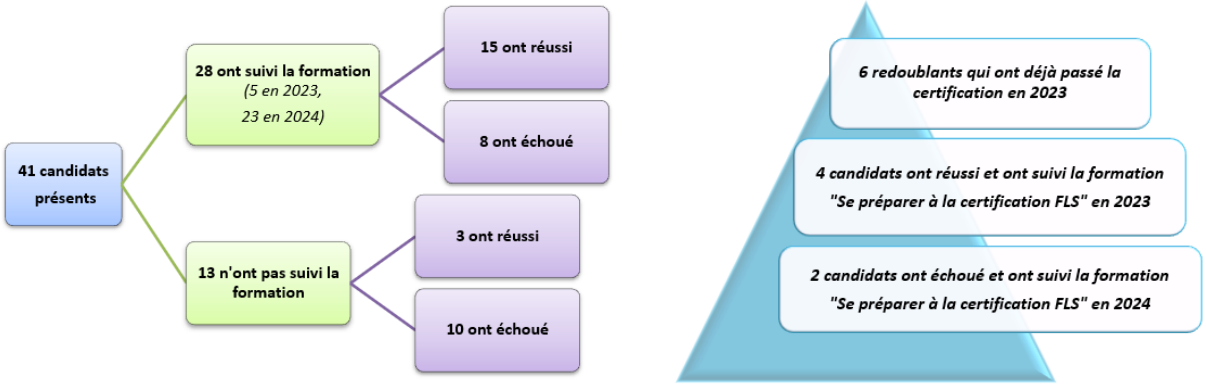

C. Profils universitaires des candidats

Le niveau universitaire des 41 candidats présents varie entre le DUT, la Licence, le Master 1 et 2 ou équivalent et le Doctorat (grade universitaire le plus élevé et minoritaire à cette session, au même titre que le DUT).

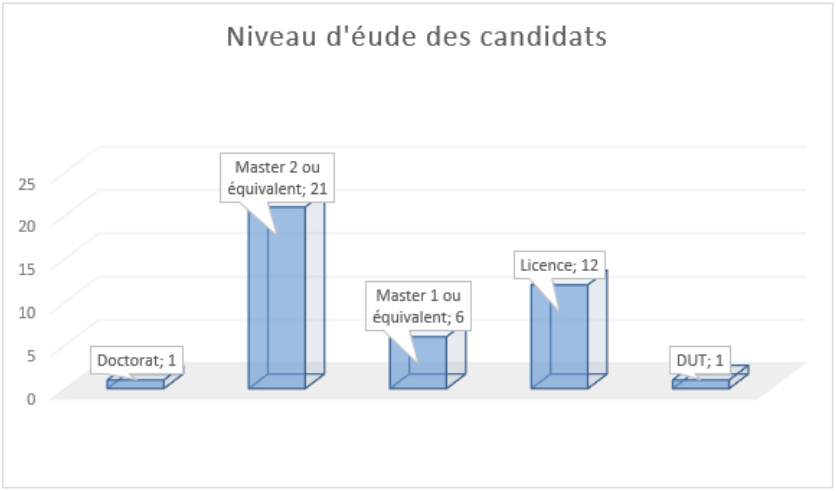

Pour ce qui est des domaines d'étude, les parcours de formation des candidats sont très hétérogènes. Les 13 filières universitaires représentées, avec les langues en première place, suivies par les lettres, mettent en lumière une grande pluralité des domaines scientifiques, laquelle ouvre des perspectives intéressantes. comme le révèle la synthèse tabulaire suivante :

13 domaines universitaires	
Filière universitaire	***Nombre de candidats***
Administration économique et sociale	1
Biologie	3

[5] L'Ecole Académique de la Formation Continue | Académie de Nice (ac-nice.fr)

Commerce	2
Droit international	1
Enseignement, éducation et formation	6
Ethnologie	1
FLE/S	2
Informatique	1
Langues étrangères (toutes langues confondues)	9
Lettres modernes	7
Ressources humaines	5
Sciences de l'information et de la communication	3
Sciences du langage	2

En effet, la diversité des profils et donc inévitablement la richesse des compétences ouvre le champ des référents culturels. Ainsi, l'hétérogénéité disciplinaire des candidats renvoie à sa diversité et constitue aussi et surtout une plus-value au service de l'inclusion des élèves allophones. **Le jury se réjouit de la diversité des corps disciplinaires qui brise le préjugé infondé de croire que la prise en charge d'une UPE2A est du seul ressort d'un enseignant de lettres.**

II. CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'EXAMEN

A. Les attentes du jury

L'obtention de la certification atteste de la capacité du candidat à développer des compétences transversales dans les champs de la rédaction et de la communication, incluant la réflexion et le sens critique sur une démarche professionnelle inscrite dans un contexte d'enseignement lié aux élèves allophones.

« *Le jury évaluera :*

- *les connaissances didactiques, et notamment la connaissance du processus d'acquisition d'une langue seconde (interlangue, interférence etc.) ;*
- *la connaissance et l'expérience des principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde, des matériels pédagogiques disponibles et des démarches pédagogiques pour les publics d'élèves allophones (capacité du candidat à organiser une séquence de langue étrangère ou une séquence de langue seconde pour des élèves débutants ou pour des élèves avancés ; pratique de l'oral – interactions, reformulations etc.-, phonologie, apprentissage du lexique ; place faite à la littérature et aux arts) ;*
- *la connaissance des textes réglementaires qui concernent l'accueil et la scolarisation des élèves allophones et, plus généralement, de ceux qui concernent l'école inclusive ;*
- *la connaissance du traitement de la problématique à l'échelon européen (notamment grands textes européens récents, Cadre européen commun de référence pour les langues ; éducation plurilingue et interculturelle) ;*
- *la connaissance des divers aspects des programmes de l'école primaire, du collège, du lycée professionnel et du lycée général et technologique concernant la maîtrise de la langue et l'enseignement des langues étrangères et régionales ;*
- *la capacité à raisonner au niveau individuel et collectif en termes de connaissances et compétences en français langue de scolarisation (codes scolaires, langue des disciplines,*

interdisciplinarité, etc.) ;

- *la connaissance de la problématique de l'analphabétisme et de l'illettrisme, notamment pour les élèves en grand retard scolaire, peu ou pas scolarisés antérieurement ;*
- *la connaissance des grandes familles de langue et des grands systèmes d'écriture, en vue de permettre une comparaison entre fait de langue en français et fait de langue dans la langue d'origine des élèves ;*
- *la capacité à évaluer les compétences des élèves et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet, en particulier en lien avec le CECRL et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;*
- *la capacité à élaborer un parcours individualisé de formation pour les élèves et à élaborer et coordonner, avec les équipes pédagogiques, des projets personnalisés d'inclusion.*

N.B. : Le jury appréciera particulièrement des candidats la possession des diplômes de lettres mention

FLE/FLS et des divers diplômes de langue. »

L'ensemble de ces connaissances sont consignées dans la Note de service n°2019-104 du 16-7-2019, lesquelles sont abordées à travers diverses activités complémentaires dans la journée de formation proposée par l'Ecole Académique de la Formation Continue de l'Académie de Nice. De ce fait, **les candidats n'ayant pas été reçus à l'examen sont encouragés à le repasser l'année suivante et à s'inscrire aux différentes formations afférentes à l'accueil et à l'inclusion des élèves allophones qui font partie du catalogue de formation de l'EAFC. Ils sont aussi invités à observer, quand les contingences matérielles le permettent, des situations professionnelles au sein des dispositifs des UPE2A et ne doivent pas hésiter à prendre contact avec les services du CASNAV de l'Académie de Nice[6],** centre de ressources et de formation, instance de coopération et de médiation aux missions d'expertise et d'accompagnement des personnels.

B. Cadre de référence du dossier écrit

Le dossier a pour le candidat la finalité de présenter son parcours de formation et ses expériences professionnelles qui sont porteurs de bénéfices pour la prise en charge d'une UPE2A. Il constitue par ailleurs un point d'ancrage à partir duquel les membres du jury font émerger divers questionnements ; avec pour objectifs de faire nuancer les considérations du candidat, de lui faire formuler des éclaircissements nécessaires dans le champ pluriel de l'inclusion scolaire des élèves allophones.

« *Le candidat inscrit remettra, à la date fixée par le recteur, un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant :*

- *Un curriculum vitae détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;*
- *Les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;*
- *Tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.* »[7]

[6] pedagogie.ac-nice.fr/dsden06/casnav06/

[7] Modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires | Ministère de

Afin de faciliter la mise en forme du dossier écrit et dans un souci d'harmonisation, une proposition de plan à suivre, qui ne demeure qu'indicative, est suggérée aux candidats :

CV du candidat + dossier (5 pages maximum/Police Times Roman/Taille 12/Interligne simple)

Plan général *(Proposition de plan indicative.)*

INTRODUCTION

Explicitation des motivations personnelles et professionnelles à obtenir la certification FLS.
Présentation du plan du dossier.

1. OBJECTIVATION DU PARCOURS DE FORMATION ET PROFESSIONNEL

Cette première partie consiste à démontrer les apports théoriques et pratiques du vécu universitaire ou/et professionnel et de mettre en exergue les compétences professionnelles acquises.

A. PLUS-VALUE DES ACQUIS EN FORMATION INITIALE, CONTINUE ET DES LECTURES D'OUVRAGES : appropriation des concepts de FLM/FLE/FLS/FLSCO, pluri/inter/transculturalité, pluri/inter/transdisciplinarité, apports de la discipline universitaire d'origine dans le champ du FLS, méthodologies d'enseignement du FLE…

B. ÉLÉMENTS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE UTILES À L'ENSEIGNEMENT DU FLS : transférabilité des contextes d'enseignement en classe ordinaire en France ou à l'étranger dans le dispositif de l'UPE2A au regard de la Circulaire de 2012, modalités inclusives de la scolarité des EANA, adaptabilité à un public allophone…

2. ENJEUX DIDACTIQUES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES D'UNE SÉANCE

Cette seconde partie propose des pistes d'analyse réflexive sur une ou des problématiques ciblées dans un contexte d'enseignement vécu ou observé, auprès d'un public allophone ou transposable dans le champ du FLS, et apportedes remédiations aux difficultés rencontrées.

A. EXPLICITATION DE LA PROBLÉMATIQUE : hétérogénéité du groupe-classe, statut de l'erreur, distinction pluri/inter/transdisciplinarité, articulation du socle commun, du CECRL et des programmes scolaires, complémentarité des activités langagières dans un projet pédagogique, réalisation d'une tâche selon une perspective actionnelle, interdisciplinarité au service de l'acquisition du FLSCO, passerelles entre les contenus des premier et second degrés, missions de l'enseignant d'UPE2A en tant que personne ressource…

B. DIFFICULTÉS, REMÉDIATIONS, PROLONGEMENT : relations langues d'origine/cible, traitement des interférences et du crible phonologique, utilisation et limites des méthodes de FLE, proposition de matériel pédagogique, didactisation de documents authentiques à intégrer dans une séquence d'apprentissage, dispositif évaluatif progressif, simulation globale, DELF scolaire, accueil des familles des EANA, partenariats extra-scolaires …

CONCLUSION

Caractériser les formes de son implication en tant que futur enseignant dans un dispositif d'UPE2A, à l'échelle de la classe, de l'établissement et de l'Académie.

(Possibilité d'ajout pertinent de notes de pages et d'annexes en nombre raisonnable.)

Il s'agit donc bien d'un rapport dactylographié de cinq pages au maximum, accompagné d'un curriculum vitae occupant l'espace d'une page recto ; d'où la vigilance à ne retenir que les informations pertinentes pour l'obtention de la certification, mentionnant les titres et diplômes obtenus, les formations et les expériences professionnelles.

Il convient de préciser aussi que toute attention doit être apportée à la langue et à la construction des paragraphes.

En outre, la dimension argumentative doit prévaloir sur le discours narratif ou le récit de vie dans

l'Education Nationale et de la Jeunesse

lequel le candidat ne parlerait que de son vécu, alors qu'il est attendu qu'il parle d'élèves allophones. Ce défaut a été particulièrement remonté cette session par les membres du jury lors des réunions post-commissions.

Enfin, le rapport n'est pas soumis à la notation car seul l'examen oral est noté sur 20 ; le seuil minimal de 10 points permettant d'obtention de la certification. Les annexes sont possibles, de même que les notes en bas de page.

Cette session a donné lieu à la lecture de dossiers écrits de très bonne qualité d'un point de vue de la progression de la réflexion, tant au niveau de la forme que du fond. A ce titre, nous proposons ci-dessous deux exemples d'introductions extraites de dossiers afin de mettre en évidence les modalités possibles d'amorcer le rapport écrit :

Lors de ma formation universitaire, j'ai eu la chance de pouvoir suivre une professeure des écoles (PE) itinérante sur cinq établissements qui enseignait le Français Langue Seconde (FLS) à des élèves allophones et j'ai eu un vrai coup de cœur pour ce métier. Le contenu de la première session de formation pour préparer la Certification Complémentaire FLS l'an dernier a renforcé mon envie de m'investir dans cet enseignement. À titre personnel, cette préparation est un réel défi car je retrouve le statut d'étudiante mais c'est également l'opportunité de rester dans une dynamique d'évolution. Sur le plan professionnel, cette étape est l'occasion de prendre du recul sur mes pratiques pédagogiques et de chercher à les diversifier, à les améliorer. Tout d'abord, je tenterai d'objectiver mon parcours de formation et professionnel, en mettant en exergue la plus-value de mes acquis en formation ainsi que les éléments de mon expérience professionnelle utiles à l'enseignement du FLS. Puis dans une analyse réflexive, je m'interrogerai sur la motivation de certains Élèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA) à l'égard des apprentissages de manière générale et je proposerai des remédiations possibles. Enfin, je mettrai en avant le bénéfice de la certification FLS dans mon projet professionnel.

Mon histoire familiale a une dimension internationale très marquée et est certainement à l'origine de mon goût pour les langues. Forte d'un parcours professionnel particulièrement riche et investie dans une dynamique et un développement professionnel, je souhaite acquérir de nouvelles compétences dans l'enseignement du français. Dès ma première année dans l'Éducation Nationale, j'ai été sensibilisée à l'accueil des élèves allophones. Mon envie d'accueillir au mieux ces élèves à besoin particulier a été réactivée régulièrement tout au long de mon parcours. Je suis consciente qu'il y a très peu de postes en Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés (UPE2A). Cependant, les élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) sont de plus en plus nombreux dans nos établissements et en tant que formatrice ou future conseillère pédagogique, la certification complémentaire en Français Langue Seconde (FLS) me permettra de mieux accompagner les professeurs entrant dans le métier ainsi que les équipes pédagogiques afin de contribuer à l'inclusion et l'épanouissement de ces jeunes issus de différentes cultures dans le système éducatif français.

Dans un premier temps, je vous exposerai mon parcours professionnel en m'attachant à faire des liens avec l'enseignement du FLS et en évoquant mon implication dans l'enseignement des langues et la formation. Dans un deuxième temps, j'aborderai la nécessité d'utiliser l'éveil à la diversité linguistique pour permettre aux élèves allophones de rentrer dans les apprentissages.

Le jury suggère à présent des exemples de conclusion réussies et dont les valeurs respectives peuvent servir de bons exemples sur le plan méthodologique :

En tant que futur enseignant en Français Langue Seconde (FLS) dans un dispositif UPE2A, mon implication résidera dans l'adaptation constante de ma pédagogie et de ma communication au service d'un accueil rassurant et inclusif des élèves allophones et de leur famille. Pour cela, je m'investirai pleinement dans une dynamique de collaboration avec les partenaires éducatifs afin d'élaborer des projets interdisciplinaires d'ouverture culturelle et linguistique. De même, je m'engagerai dans une démarche de formation continue en participant activement aux événements, colloques et journées de formation en didactique des langues, de manière à rester informé sur les orientations académiques, les outils d'enseignement innovants et les pratiques pédagogiques inclusives.

Pour conclure, l'inclusion des EANA ne doit pas être perçue comme une difficulté supplémentaire mais comme un enrichissement, une plus-value pour la classe et pour l'ensemble de l'équipe pédagogique. En tant que personne-ressource au sein de l'établissement, je collabore avec l'équipe pédagogique dans le but de donner des clés à tous les EANA, même les moins motivés par les apprentissages, pour une inclusion totale dans leur classe ordinaire. Le dialogue entre tous les acteurs du système éducatif est essentiel durant toute la durée de l'accompagnement linguistique et même après, afin de favoriser l'inclusion dans toutes les disciplines, ce qui reste l'objectif premier. Au niveau de l'Académie je souhaiterais me former afin d'obtenir l'habilitation pour devenir examinatrice-correctrice du Diplôme d'Études en Langue Française (DELF) et Diplôme Approfondi de Langue Française (DALF). L'obtention de la Certification Complémentaire FLS me permettrait d'ajouter des compétences à mon parcours professionnel, d'avoir une reconnaissance de l'Education Nationale au regard de mes compétences acquises lors ma formation universitaire et tout au long de ma carrière et enfin d'attester de ma capacité à prendre en charge un dispositif d'UPE2A, expérience enrichissante que je souhaiterais poursuivre.

C. Cadre de référence de l'épreuve orale

L'épreuve orale, d'une durée totale de trente minutes, se déroule en deux moments : l'exposé oral du candidat d'une durée de dix minutes, suivi de l'entretien avec ce dernier et le jury pendant vingt minutes.

Si le temps imparti de l'exposé est écoulé, le candidat est invité à interrompre sa prestation. A contrario, si le candidat a terminé avant la fin des dix minutes, le temps non consommé n'est pas redistribué sur le temps de l'entretien de 20 minutes. :

> « *Une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.* »[8]

Cet exposé ne doit pas constituer une redite du dossier écrit mais bien au contraire s'inscrire dans une démarche de problématisation à visée argumentative dans lequel le candidat se constitue comme force de propositions. Il est attendu ainsi qu'il mette en lumière des compétences professionnelles, telles que la gestion d'un temps imparti, la structuration d'un discours ou bien encore la capacité à mener une communication en direction de trois membres du jury, que ce soit au niveau du débit et de l'articulation des mots ou des échanges de regards.

Le candidat peut s'appuyer sur des notes sans en lire l'intégralité pour ne pas casser la dynamique de communication impulsée entre le candidat et les membres du jury. La posture fait partie intégrante de la communication non-verbale ; c'est pourquoi il convient de rester en position d'écoute tout au long de l'entretien.

Le questionnement du jury est à considérer comme une possibilité de nuancer, d'approfondir son propos et non comme une mise en difficulté. Il s'agit en effet de donner du sens, voire de reconstruire du sens quand ce dernier a mal été explicité pendant l'exposé, au niveau notamment de l'analyse des besoins des élèves et de la conduite pédagogique à mener. Il est question également d'émettre des hypothèses et d'apporter des solutions aux problématiques soulevées.

Enfin, le candidat a le loisir de faire évoluer le contenu de son dossier si, entre la remise de son dossier écrit aux services de l'Académie et la passation de son examen oral, il a pu suivre une formation ou mettre en pratique une expérience professionnelle qu'il voudrait problématiser et

[8] Modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

soumettre à la réflexion.

III. PROPOSOSITION DE PISTES D'AMÉLIORATION

A. Affinement de la projection dans le dispositif de l'UPE2A

Dans de nombreux cas de non-admission à la certification, c'est le manque de transfert de stratégies pédagogiques dans les situations d'enseignement auprès d'un public allophone qui a fait défaut.

A titre d'exemples, le dépassement du cap de l'observation d'une pratique de collègue d'UPE2A sans se l'approprier, ou le manque de transposition d'un contexte d'enseignement à l'étranger à un contexte spécifiquement du FLS en France participent de ce **défaut de transférabilité dans une pratique de classe auprès d'élèves allophones**.

Par ailleurs, le simple constat de présenter une expérience avec un public d'élèves à besoins particuliers, sans en faire ressortir les bénéfices pédagogiques dans le cadre d'une UPE2A, rend manifeste les lacunes en matière de lien entre la mise en lumière de ses compétences personnelles et les caractéristiques d'un contexte éducatif bien spécifique qui est celui d'une UPE2A ou d'une classe ordinaire incluant des élèves allophones.

> En classe relais, j'ai été amenée à aider des élèves qui n'avaient pas bénéficié de l'UPE2A, ou très peu, du fait de leur problématique de décrochage scolaire. L'UPE2A n'était pas le lieu pour traiter le décrochage et la classe relais n'était pas équipée pour aider cet élève allophone mais il a bien fallu aider cet élève qui renouait avec sa scolarité. Alors j'ai observé ses besoins et j'ai adapté ma prise en charge pour faire en sorte que cet élève en cours de rescolarisation ne décroche pas à nouveau et consolide son projet professionnel de fin de 3e, avec un bagage à l'oral et à l'écrit. Cette expérience m'a alertée sur les besoins très spécifiques des élèves allophones. J'ai découvert des blocages impactant fortement les apprentissages à la fois d'une langue, d'un environnement et d'une culture.

Le jury soumet le passage d'un dossier écrit qui introduit avec du bon sens le distinguo entre des élèves en classe relais et ceux d'une UPEA, tout en considérant les profits pédagogiques à tirer de cette mise en regard de dispositifs :

Il est fondamental que l'enseignant déjà en poste en classe ordinaire - mais en devenir sur un poste d'UP2A - réfléchisse à la problématique globale des contraintes d'un tel dispositif ; non seulement en montrant son intérêt aux enjeux du poste sur le plan de l'établissement scolaire et de la circonscription, mais aussi en démontrant qu'il est capable d'adapter ses pratiques de classe à un public auquel il n'a jamais été confronté ou pas suffisamment, voire d'adopter des démarches d'enseignement nouvelles en consentant d'envisager des moyens d'action recentrés sur les spécificités des EANA.

B. Approfondissement de l'appropriation des concepts scientifiques

Justement, le second motif d'échec à cette session prend sa source dans les lacunes quant à l'appropriation mûrie des apports théoriques et des contenus scientifiques afférents à l'inclusion des EANA.

Il convient de noter que **mobiliser des savoirs dans l'action pédagogique** nécessite un laps de temps réflexif entre le moment où le candidat aborde des nouveaux concepts et celui où il les confronte à la réalité du terrain, qu'elle soit projetée ou vécue.

A cet égard, il a été reproché à certains candidats de se contenter de **citer des mots clés sans les ancrer dans une problématique ou un contexte de pratique professionnelle**. Ce qui est lacunaire dans cette démarche, surtout pour les enseignants qui ont suivi la formation *Se préparer à la certification FLS* et qui ont échoué, c'est le manque de temps entre le suivi de la formation et celui

de la passation de l'épreuve orale.
C'est la raison pour laquelle un enseignant sur deux qui a suivi la formation cette année a pris la sage décision de surseoir d'un an l'inscription à la certification, afin d'envisager une appropriation plus approfondie de la littérature scientifique.
Le but étant de faire mûrir leur réflexion dans un espace-temps plus large et leur permettant de **mieux considérer les bénéfices des apports cognitifs de la formation, dans les mécanismes de construction d'un projet didactique calibré en fonction des besoins des élèves allophones**.
Ils considèrent en effet se situer dans une période de transition où l'appropriation des concepts nécessite un temps d'adaptation sur le terrain ; ils font le choix de prolonger leur réflexion en se positionnant sur une analyse davantage matérialisée dans les contours de la réalité pédagogique.
L'un des défis de cette certification, c'est véritablement d'être apte à assimiler de larges domaines théoriques qui couvrent les méthodologies d'enseignement du FLE, les types de profils d'EANA, l'interculturalité… autant de champs scientifiques à introduire dans la mise en place de séquences d'apprentissage.

C. Transposition des savoirs dans une progression pédagogique

Créer un climat de sécurité psychologique pour les élèves allophones est une bonne dynamique pour leur donner confiance en l'institution scolaire mais cela ne suffit pas à construire dans le temps l'identité langagière et culturelle de ces élèves.
En effet, le fait de reformuler une consigne sur un exercice ciblé ne constitue pas un critère de pédagogie différenciée sur du long terme. Il convient à ce titre de dépasser le court terme et d'envisager de séquencer les modalités d'apprentissage par l'élaboration d'une progression pédagogique, incluant des objectifs à atteindre, des activités corrélées et des solutions formatives adaptées pour devenir l'accompagnateur des savoirs et des compétences des EANA.
Il est regrettable que des candidats se présentent encore à l'épreuve orale sans pouvoir expliquer au jury les modalités d'une planification des situations d'apprentissage au service des EANA ; tandis que ces derniers sont censés suivre les enseignements d'une classe ordinaire et donc être inscrits dans une dynamique de progrès que permet de codifier une séquence pédagogique à travers ses différents paramètres.
L'extrait d'un dossier ci-dessous indique de manière assez judicieuse comment l'album de jeunesse est utilisé à des fins pédagogiques au sein d'une séquence :

> Durant toute la séquence, il sera nécessaire de différencier les tâches. La couverture de l'album est le premier moment de découverte, elle suscite un intérêt pour l'élève, il peut anticiper le récit. La lecture de l'album, page par page, sera l'occasion de faire verbaliser les plus jeunes sur la compréhension globale, alors que les plus avancés seront questionnés sur les actes de parole. Les enfants pourront imaginer la suite du récit. Le récit étant relativement court, les élèves pourront reconstituer l'ensemble. On proposera à certains de remettre des images dans l'ordre de l'histoire, de reformuler, à d'autres d'ordonner des phrases. En production écrite, certains associeront des étiquettes à des images, dicteront des phrases à l'adulte, d'autres écriront une réponse, compléteront un questionnaire.

De fait, le jury attend des candidats qu'ils soient en mesure de fournir quelques éléments de progressivité visant à la contribution des apprentissages dans le temps, en s'appuyant conjointement sur les niveaux du CECRL dans les cinq activités langagières et sur les contenus du socle commun.

IV. ÉMERGENCE DE POINTS POSITIFS À CONFORTER

A. Engagement des candidats pour rendre les EANA acteurs sociaux

Le jury se satisfait que de jeunes enseignants dans le métier, lesquels ne disposant pas pour certains de solide expérience dans le champ du FLS, présentent une motivation sans faille à devenir des passeurs de langue et de culture dans des contextes scolaires où le plurilinguisme est porté par des élèves venus d'horizons divers et variés ; et dont l'insécurité linguistique se réduit à mesure de l'engagement déployé de l'enseignant au sein de sa classe et dans l'établissement.

Le jury se félicite aussi que des enseignants chevronnés choisissent, après de nombreuses années à avoir exercé en classe ordinaire, de mettre leurs compétences et leur expérience au service de l'accueil, de l'inclusion des élèves allophones, en somme de leur réussite scolaire et sociale.

A ce titre, la **mise en place de cadres sécurisants** est matérialisée par des dispositifs - aux dimensions à la fois humaines, méthodologiques et culturelles - de soutien en langue et d'aide aux devoirs dans des dispositifs tels que les Vacances apprenantes - École ouverte, ou bien encore l'OEPRE[9] à destination des parents étrangers des EANA à l'échelle de l'établissement scolaire.

L'accueil privilégié des parents accroît leur confiance dans le système éducatif, rend plus transparent le fonctionnement des règles de l'établissement et renforce sur du long terme leur coopération.

La bienveillance à l'égard du public des élèves allophones peut également se matérialiser à travers la mise en place de jeux, d'ateliers pour favoriser les interactions sur un mode davantage ludique, comme c'est le cas avec cet exemple d'entrée dans la lecture pour des Élèves issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs, dont le mode d'assiduité à l'école est marqué par un caractère discontinu :

La réalisation d'activités facilitant la scolarisation des EANA et des EFIV et l'explicitation de leur déroulement pédagogique constituent une plus-value dans la présentation des candidats à l'examen de la certification vu qu'elles démontrent leur volonté à mener les élèves vers la réussite, en diversifiant les tâches à accomplir en classe et à réinvestir dans la société.

B. Conscience du travail d'équipe pour la réussite des EANA

Il est constaté par rapport aux sessions précédentes une meilleure prise de conscience des candidats sur le fait que **le travail en équipe accélère et renforce le processus de réussite des élèves allophones, en mettant l'accent sur l'accueil de leurs familles**, comme le préconise la Circulaire de 2012.

Cette collaboration peut être réalisée par différentes manières, de l'envergure globale du projet (exploité dans plusieurs dossiers) à la focalisation analytique d'un objet qui permet de maintenir le lien entre l'école (entre les enseignants) et la famille (entre l'élève et sa famille), à savoir le porte-vues.

De façon plus générale, l'identification par les candidats des missions qui incombent à l'enseignant de l'UPE2A est un net progrès lors de cette session de 2024. Effectivement, dans le cadre de ses fonctions, il est censé organiser des réunions en interne avec l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique en vue de négocier entre autres un plan d'intégration progressive dans la classe d'inscription, de rencontrer les familles des élèves allophones, d'être en lien avec les partenaires extrascolaires et de **travailler en tant que personne ressource** avec les services d'orientation, en vue d'apporter à l'EANA un accompagnement individualisé à son

[9] Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants | éduscol | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Direction générale de l'enseignement scolaire (education.fr)

parcours scolaire et éducatif.
Cette année, le choix d'une problématique de dossier s'est porté justement sur le cas de l'enseignant en tant que personne ressource :

Le dossier du candidat, aussi bien que sa prestation orale, ont su mettre en lumière le rôle central de l'enseignant de l'UPE2A, en tant que force de propositions auprès d'acteurs capitaux gravitant autour des EANA et de leurs familles. Sans répéter la progression thématique de son dossier écrit, le candidat a suggéré lors de l'épreuve orale un plan pertinent que le jury soumet ci-dessous :

INTRODUCTION

I. ETRE UNE PERSONNE RESSOURCE : POUR QUI ? POURQUOI ?

1. **Être personne ressource pour les élèves**
2. **Être personne ressource pour les familles**
3. **Être personne ressource pour l'équipe pédagogique et l'institution**

II. QUELLES SONT LES ACTIONS À METTRE EN PLACE POUR DEVENIR UNE PERSONNE RESSOURCE?

1. **Bien accueillir et évaluer les EANA avant l'inscription dans sa classe de référence**
2. **Mettre en place une pédagogie actionnelle**
3. **Proposer des pistes, des aides pour les EANA en classe**
4. **Proposer des projets au sein de la classe, de l'Académie**

CONCLUSION

Le cheminement intellectuel exposé a montré que le candidat a bien pris la mesure de la dimension pluridimensionnelle de l'accompagnement à mettre en place envers les divers protagonistes de l'inclusion des EANA, dans un souci de rayonnement de l'UPE2A à plusieurs niveaux, à partir d'une expertise solide et d'une vision systémique.

C. Anticipation sur un autre cycle d'enseignement

Alors que la session précédente de la certification, le manque de réflexion de la part des candidats sur les liens entre le premier et le second degré avait été souligné par les membres du jury, les soutenances de 2024 font état globalement d'observations abouties sur les passerelles disciplinaires entre les cycles d'enseignement et les niveaux du primaire et du secondaire.
De fait, les candidats sont plus sensibilisés à l'utilité de connaître les contenus des programmes des cycles qui ne sont pas les leurs - en matière de maîtrise de langue française notamment - en vue de mener à la réussite les EANA, lesquels sont nécessairement conduits à intégrer les classes ordinaires dans l'intégralité du volume horaire selon leurs marges de progrès respectives.
A cet égard, **l'enseignement de la langue française est envisagé comme discipline et langue instrumentale des autres disciplines ; et chaque enseignant dans le secondaire, porteur d'une matière, contribue à faire apparaître la langue comme le vecteur de construction des savoirs inscrite dans la durée et dans les contours institutionnels du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture**.
Les membres du jury ont valorisé les candidats qui ont su exposer des projets à la fois interdisciplinaires et interculturels au sein de leur établissement, en dépassant l'espace de la

classe avec le soutien d'une équipe pédagogique élargie.

Le jury a pu ainsi valoriser un exposé marquant le trait d'union disciplinaire en faveur de l'amélioration des acquis linguistiques et de l'épanouissement culturel des EANA.

Il est par conséquent primordial que les candidats aient une compréhension de l'articulation des savoirs et une perception claire des objectifs cognitifs et méthodologiques à atteindre dans la continuité des cycles ; avec pour toutes fins utiles de maîtriser les compétences transférables dans les autres disciplines, afin de tendre vers les fondamentaux du français langue de scolarisation.

Il s'agit bien dans ces exemples de projets de tenir compte des contextes scolaires variés, de confronter les EANA à la diversité des formes de l'écrit pour les aider à construire du sens dans leur parcours scolaire et social.

CONCLUSION

La certification FLS enregistre une hausse constante des inscriptions depuis 2020, ce qui conforte le regain d'intérêt relatif à cet examen.

Cet intérêt grandissant porté par les enseignants à obtenir la certification FLS dans l'Académie de Nice est une réelle opportunité pour les élèves allophones de pouvoir être encadrés par des enseignants dont le haut degré de motivation n'est plus à démontrer. Porteurs de disciplines plurielles et en provenance de domaines universitaires variés, les candidats retenus à l'examen ont montré qu'ils étaient capables d'accompagner les EANA à la découverte de l'altérité, tout en les rapprochant des valeurs essentielles de la République française au sein de l'espace-classe ou dans la mise en place de projets pédagogiques visant la construction de leur identité langagière et culturelle.

La Présidente et la Vice-Présidente du jury invitent les candidats - qui n'ont pas obtenu la moyenne à l'examen - à ne pas se décourager et à se représenter à la session de l'année suivante, si le degré de motivation est toutefois toujours aussi intact et s'ils suivent quelques recommandations qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de leur préparation à l'examen.

Il est vivement souhaitable de s'inscrire aux formations du CASNAV proposées dans le cadre de l'EAFC de l'Académie de Nice, sur les thématiques portant sur les élèves allophones, que ce soit sur le plan de leur accueil, de leur inclusion, de la pédagogie relevant du FLS ou de celle intitulée *Se préparer à la certification FLS*. Cette dernière permet d'avoir une vision globale sur les attendus institutionnels et scientifiques de l'examen, tout en bénéficiant de conseils précieux sur la rédaction du dossier écrit et la soutenance de l'exposé.

Si les formations proposées et les lectures d'ouvrages signalés en bibliographie sont bénéfiques, elles ne suffisent pas et doivent être envisagées en complémentarité d'une expérience professionnelle pertinente dans les champs du FLE ou du FLS ou transférables dans ces deux champs.

C'est pourquoi, les candidats doivent prendre conscience que le réinvestissement des apports théoriques se réalise à la lumière du terrain et que le maillage entre la théorie et la pratique, qu'il convient de faire dialoguer, favorise la construction de compétences professionnelles utiles pour leurs futurs missions d'expertise et d'accompagnement pédagogique, à l'échelle de leurs classes, de leurs établissements et de leur Académie.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Textes officiels :

- Circulaire ministérielle n° 2012-141 du 2-10-2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés. (Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse)
- Circulaire ministérielle n° 2012-142 du 2-10-2012 relative à la scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs. (Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse)
- Circulaire ministérielle n° 2012-143 du 2-10-2012 relative aux missions et à l'organisation des centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs. (Organisation des Casnav | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse)
- B.O. n°30 du 25 juillet 2019 ; note de service n°2019-104 du 16 - 7 - 2019 relative aux « Modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ». (Modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse)

Articles :

- André, B. (1987), « La classe d'accueil : une passerelle entre FLE et FLS », *Le Français d'aujourd'hui,* n°78, 19-28.
- Cuq, J.P., Davin-Chnane, F. (2008), « Français langue seconde : Un concept victime de son succès ? », in Verdelhan, M.(éd.), *Le français langue seconde : un concept et des pratiques en évolution*, Bruxelles : De Boeck Université, 11-28.
- Goï, C., Huver, E. (2012), « FLE, FLS, FLM : continuum ou interrelations ? », *Le Français d'aujourd'hui,* n°176, 25-35.
- Le Ferrec, L. (2012), « Le français langue de scolarisation au carrefour des didactiques et des disciplines », *Le Français d'aujourd'hui,* n°76, 37-47.
- Puren, C. (2002), « Perspectives actionnelles et perspectives culturelles en didactique des langues-cultures : vers une perspective co-actionnelle co-culturelle », *Les Langues Modernes* n°2, 55-71.
- Verdelhan, M., Maurer, B., Durand, M.-C. (1999), « Le français, langue de scolarisation vers une didactique spécifique », *Tréma*, 15-16, 147-157.

Méthodes de FLS :

- Adam, C., Berger, Ch., Mraz, C., Gonzalez, S., Cohen, A., Signorelli, I. (2018), *Passe passe 1 – Cahier d'activités + CD*, Didier.
- Adam, C., Berger, Ch., Mraz, C., Gonzalez, S., Cohen, A., Signorelli, I. (2018), *Passe passe 1 – Livre élève*, Didier.
- Beaugrand, C., Lecoq, B. (coord.) (2019), *Ecrire en FLS et FLSCO Apprendre à écrire en français aux élèves allophones*, Canopé éditions.
- Berger, Ch., Mraz, C., Gonzalez, (2018), *Passe passe 1 – Guide pédagogique et ressources pour la classe + 2 CD mp3 + DVD*, Didier.
- Cervoni, B., Chnane-Davin, F., Ferreira-Pinto, M. (2005), *Entrée en matière : la méthode deFrançais pour adolescents nouvellement arrivés*, Paris : Hachette.
- Chrétien, R., Meynadier, M., Pozzana, L. (2019), *Passe passe 2 – Guide pédagogique et ressources pour la classe + 2 CD mp3 + DVD*, Didier.

- Jonville, C., Moulière, J.-F., Ferreira Pinto, M, Quinson, J. (2017), *Zoom 1 – Livre de l'élève + CD*, Maison des Langues.
- Jonville, C., Ferreira Pinto (2013), *Zoom 1 – Cahier d'activités FLE + CD*, Maison des Langues.
- Le Ray, G., Moulière, J.-F., Quesney, C., Segura, J., Ferreira Pinto, M. (2018), *Zoom 3 – Livre de l'élève + CD*, Maison des Langues.
- Levet, D. (2012), *Français langue seconde*, Belin.
- Meynadier, M., Pozzana, L. (2019), *Passe passe 2 – Cahier d'activités + CD mp3*, Didier.
- Meynadier, M., Pozzana, L. (2019), *Passe passe 2 – Livre élève*, Didier.
- Moulière, J.-F., Segura, J., Quesney, C., Ferreira Pinto, M. (2017), *Zoom 2 – Livre de l'élève + CD*, Maison des Langues.
- Moulière, J.-F., Segura, J., Quesney, C., Ferreira Pinto, M. (2013), *Zoom 2 – Cahier de français langue de scolarisation + CD*, Maison des Langues.
- Pozzana, L., Gallezot, A. Le Naour, M., Chrétien, R, Catros, E., (2020), *Passe passe 3 – Cahier d'activités + CD mp3*, Didier.
- Pozzana, L., Gallezot, A. Le Naour, M., Chrétien, R, (2021), *Passe passe 3 – Guide pédagogique et ressources pour la classe + 2 CD mp3 + DVD*, Didier.
- Pozzana, L., Gallezot, A. Le Naour, M. (2020), *Passe passe 3 – Livre élève*, Didier.
- Quesney, C., Roíg Escurís, M., Ferreira Pinto, M. (2013), *Zoom 3 – Cahier d'activités FLE + CD*, Maison des Langues.

Ouvrages sur les concepts de FLE, FLS et FLSCO :

- Chnane-Davin, F. (dir.), Felix. Ch., Roubaud, M-N., avec la collaboration de Accardi (novembre 2012), *Le Français Langue Seconde en milieu scolaire français, Le projet CECAen France,* Presses universitaires de Grenoble.
- Cuq, J.-P. (1991), *Le Français langue seconde*, Hachette, Collection F.
- Defays, J.-M. avec la collaboration de Deltour, S., Préface de Delaybe, R. (2003), *Le Français langue étrangère et seconde, Enseignement et apprentissage*, Pierre Mardaga éditeur.
- Defay, J.-M. (dir.) (2020), *LE FLE EN QUESTIONS Enseigner le français langue étrangère et seconde*, Mardaga.
- Dubus, Q. (2014), *FLE, FLS, FLSco : quelles ressources pour une classe d'accueil ? A destination d'un public de primo-arrivants âgés de 11 à 16 ans dans un collège en France*, Universitaires Européennes.
- Dugros, H., Saez, F., Cévènes, I. (2023), *J'enseigne le FLE-FLS 1er et 2nd degrés*, Dunod.
- Laurens, V. (2020), *Le français langue étrangère, entre formation et pratiques Construction de savoirs d'ingénierie didactique*, Les Éditions Didier.
- Martinez, P. (dir.) (2002), *Français Langue Seconde Apprentissage et curriculum*, Maisonneuve & Larose.
- Vigner, G. (2009), *Le français langue seconde*, Hachette Livre.

Ouvrages de didactique :

- Blons-Pierre, C., Banon, P. (2016), *Didactique du français langue étrangère et seconde dans une perspective plurilingue et pluriculturelle*, Peter Lang.
- Boulton, A., Tyne, H. (2014), *Des documents authentiques aux corpus. Démarches pour l'apprentissage des langues*, Paris, Didier.
- Chiss, J.L. (1998), *La didactique de la production écrite en français langue seconde*, Paris : Didier-Érudition.

- Chiss, J.L. (2020), *De la pédagogie du français à la didactique des langues Les disciplines, la linguistique et l'histoire*, L'Harmattan.
- Colles, L. et al. (2006), *Quelle didactique de l'interculturel dans les nouveaux contextes du FLE/S*, EME, Cortil-Wodon.
- Coste, D., Galisson, R. (1976), *Dictionnaire de didactique des langues*, Hachette.
- Cuq, J.-P., Gruca, I. (2003), *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, Presses Universitaires de Grenoble.
- Fourez, G. (dir.), Maingain, A., Dufour, B. (2002), *Approches didactiques de l'interdisciplinarité*, Bruxelles : De Boeck.
- Nisubire, P. (2002), *La compétence lexicale en français langue seconde : stratégies et activités didactiques*, Editions Modulaires Européennes.
- Robert, J.-P. (2008), *Dictionnaire pratique de didactique du FLE*, Éditions Orphrys.
- Tarin, R., (2006), *Apprentissage, diversité culturelle et didactique Français langue maternelle, langue seconde ou étrangère*, Editions Labor.
- Verdelhan-Bourgade, M. (2002), *Le français de scolarisation – pour une didactique réaliste*, PUF, Paris.

Ouvrages sur l'interculturel :

- Abdallah-Pretceille, M., Porcher, L. (2005), *Education et communication interculturelle*, PUF, Paris.
- De Carlo, M. (1998), *L'interculturel*, CLE International.

Ouvrages en lien avec le CECRL :

- Conseil de l'Europe (2009), *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*, Unité des politiques linguistiques, Strasbourg, URL : rm.coe.int/16802fc3a8
- Lallement, B., Pierret, N. (2007), *L'essentiel du CECR pour les langues*, Hachette Éducation.
- Tagliante, Ch. (2005), *L'évaluation et le Cadre européen commun*, CLE International.

Ouvrages sur le DELF SCOLAIRE :

- Chrétien, R., Jacament, E., Rabin, M. (2023), *DELF B1 100% réussite scolaire et junior*, Didier.
- Girardeau, B., Rabin, M. (2023), *DELF B2 100% réussite FLE - scolaire et junior*, Didier.
- Rabin, M., Girardeau, B. (2022), *DELF A2 100% réussite scolaire et junior*, Didier.

La Présidente et la Vice-Présidente du jury remercient les membres du jury pour leur implication, ainsi que les responsables du Service des Certifications du Rectorat de Nice, qui ont permis à l'examen de la certification FLS de se dérouler dans les meilleures conditions.

Rapport du jury finalisé le 9 janvier 2025.